

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 4

Artikel: Étude sur le nouveau règlement d'exercice de l'armée prussienne [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 4.

Lausanne, le 28 Février 1873.

XVIII^e Année.

SOMMAIRE. — **Etude sur le nouveau règlement d'exercice de l'armée prussienne. (Fin.)** — **Projet d'organisation et de mobilisation de l'armée française.** — **L'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale.** — **Nouvelles et chronique.**

ARMES SPÉCIALES. — **De la tactique séparée de l'artillerie pendant la campagne de 1870.** — **Revue militaire de l'étranger.** — **Bibliographie.** *Ueber Organisation des Gesundheitsdienstes der eidg. Armee. Bemerkungen zum bezüglichen Referat des Herrn eidg. Oberst Rothpletz, von Divisionsarzt H. Schnyder, eidgen. Oberstlieut.* — **Nouvelles et chronique.**

ÉTUDE SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT D'EXERCICE DE L'ARMÉE PRUSSIENNE.

(Fin. ¹)

Les chapitres XIX et XX de la 5^e partie sont consacrés à la brigade, et développent les principes précédemment posés pour le bataillon dans ses rapports avec les unités tactiques d'un ordre supérieur. Nous allons énumérer les points principaux qui différencient les deux règlements ; section 122 : La distance entre la 1^{re} et la 2^e ligne est fixée par le commandant de brigade et dépend des circonstances.

— La section 123 autorise tous les bataillons d'une brigade à se déployer, tandis que précédemment la 2^e ligne se présentait en colonne double. — Section 125 : En cas de retraite, les tirailleurs tiennent le terrain jusqu'à l'ordre de ralliement, ou, tout au moins, tant qu'il est possible de le tenir. — La section 127 reconnaît l'opportunité des manœuvres en échelons : pour avancer, pour rétrograder et pour effectuer un léger mouvement tournant de la brigade.

Sous le titre « remarques générales, » la dernière section introduit une heureuse innovation en substituant à un répertoire de règles immuables, quelques principes généraux laissant la porte ouverte à la responsabilité individuelle des chefs : L'ancien règlement admettait à regret la nécessité de limiter ses instructions à la grande majorité des hypothèses prévues, tandis que le nouveau voit un progrès dans le fait d'exciter le zèle intelligent de l'officier en le pénétrant à fond de l'esprit du règlement, mais en l'assujettissant le moins possible à l'observation routinière de formes minutieuses et gênantes. Certaines évolutions sont esquissées par le règlement, mais à titre d'exemple seulement ; et les officiers sont appelés à les modifier conformément au terrain, suivant la coopération d'autres armes et d'après les manœuvres supposées de l'ennemi.

Les pages 198 à 201 donnent, suivant nous, une idée exacte de l'esprit du règlement prussien ; nous les traduisons librement ci-après :

« Les commandants de régiments et de bataillons s'habitueront à se plier promptement aux circonstances qui se présentent, ne perdant jamais de vue le but principal de l'engagement et l'ordre normal de bataille. Ils dirigeront le feu et l'attaque des troupes de façon à obtenir le maximum d'effet utile, et à en modifier l'ac-

(¹) Voir notre précédent numéro.

» tion, cas échéant ; par exemple, si l'ennemi attaque une partie de la ligne seulement, les bataillons non menacés (une partie d'entre eux, tout au moins) le prendront en écharpe. Un chef de bataillon marquant sur l'ennemi doit se ravisier s'il s'aperçoit que son attaque est inopportune. S'il se trouve en présence de deux corps ennemis, il pourra se trouver contraint à diviser sa troupe en deux demi-bataillons, ou à faire prendre de revers le 2^e corps par une de ses compagnies de réserve. Si l'ennemi menace l'aile de sa 1^{re} ligne, il le fera prendre en flanc par celui des bataillons de la 2^e ligne le plus à portée.

» Les distances seront strictement observées entre les lignes. Le cas peut se présenter où la 2^e ligne devra serrer sur la 1^{re} ; mais, règle générale, son rôle dans l'action sera celui de réserve ; surtout s'il existe une ligne avancée. Ce n'est que lorsque la coopération des deux lignes est urgente que la 2^e doit serrer sur la 1^{re}.

» Les changements de ligne (une ligne se substituant à l'autre et vice-versa) sont proscrits en présence de l'ennemi ; et l'emploi de la 2^e ligne sera retardé autant que faire se pourra. L'effet utile de la 1^{re} ligne doit être préalablement épuisé.

» Le moment d'agir une fois venu pour la 2^e ligne, elle avancera de préférence sur l'une des ailes, afin d'éviter l'enchevêtrement des régiments. Parfois, il y aura lieu de lui faire occuper les deux ailes du bataillon le plus en souffrance, ce dernier étant ensuite rallié en arrière des deux autres bataillons du régiment. Les brigades et les bataillons s'exerceront aux formations qui les abritent le mieux du feu de l'artillerie. On recommande d'une manière générale les formations en faible profondeur pour éviter l'effet des obus, et celles en front peu étendu pour le cas des schrapnels.

» Notre infanterie a une préférence marquée pour l'attaque ; cette tendance doit être entretenue et on étudiera les formations qui lui sont propres. En outre, les corps de troupes, grands ou petits, se familiariseront avec les évolutions qui les mettront à même de tirer le meilleur parti de leur feu.

» Lorsque l'occasion se présente de faire feu dans de bonnes conditions de portée et qu'un mouvement en avant n'est pas immédiatement demandé, l'infanterie mettra à profit la supériorité dont jouissent des troupes solides occupant une bonne position et tirant avec sang-froid.

» La troupe sera, en conséquence, rompue aux feux, et saura profiter d'un instant propice pendant le cours de l'action pour se mettre en position de faire feu, ne fût-ce que pour un instant, et quitte à prendre de rechef l'offensive directe avec une vigueur nouvelle et sous des auspices plus favorables.

» Le rôle de l'infanterie dans un engagement est d'ébranler tout d'abord les rangs de l'ennemi par un feu approprié aux circonsances de temps et de terrain ; puis de profiter d'une trouée pour y jeter rapidement quelques troupes. *En un mot, ne déloger l'ennemi qu'après l'avoir affaibli par un feu à outrance.* »

Ces derniers mots renferment les deux thèses principales du livre, les deux idées qui se retrouvent à la base de la tactique prussienne, tant pour l'attaque que pour la défense ; c'est-à-dire :

- 1° Obtenir le maximum d'efficacité du feu de l'infanterie.
- 2° Profiter rapidement des alternatives favorables engendrées par ce dernier.

La théorie généralement admise précédemment et sur laquelle reposait l'ancien règlement, basait la sphère d'action de l'infanterie sur l'emploi des troupes en ordre serré. Les feux ne pouvaient, sauf dans de rares exceptions, décider d'un engagement ; tout au plus un feu prépondérant pouvait-il préparer un mouvement offensif en jetant un certain désarroi dans les rangs ennemis et en produisant un effet moral salutaire, précurseur de l'effet irrésistible d'une charge à fond.

Cette théorie a cédé aujourd'hui à la logique des faits. Les Autrichiens ont vainement essayé, à plus d'une reprise, pendant la guerre de 1866, d'aborder l'ennemi, bien qu'ils eussent à parcourir un terrain sillonné par une grêle de balles, et l'essai a constamment été fatal.

Mais on peut dire que ce n'est qu'après les désastreuses expériences de St-Privat et Spicheren (¹) que la valeur de troupes convenablement abritées et armées du fusil à chargement par la culasse a été sainement et universellement appréciée.

Dès lors, un changement de tactique devenait inévitable : il est aussi nécessaire aujourd'hui que jadis de déloger l'ennemi ; seulement, les phases du combat ne peuvent plus être les mêmes. Les procédés par lesquels une affaire est préparée, engagée et développée ont quelque analogie avec le siège d'une place forte. Le feu de l'assaillant est abrité naturellement ou par une tranchée-abri, et il converge de manière à former un point faible et ouvrir une trouée où les troupes se jettent dès que le terrain est suffisamment battu.

Ceci posé et le problème bien compris, son exécution n'en reste pas moins malaisée à mener à bonne fin : D'une part, le seul ordre de combat préparatoire pour l'infanterie qui marche à l'assaut est son groupement par degrés successifs ; de l'autre, les officiers commandant les chaînes de tirailleurs agissent sous leur responsabilité individuelle et accentuent, et brusquent le dénouement en demeurant en communauté de vue les uns avec les autres.

Il ne faut pas se faire illusion sur la difficulté pratique de combiner ces éléments contradictoires, et il est évident que les Prussiens s'en rendent parfaitement compte. Cette préoccupation perce à chaque page, nous dirons presque à chaque phrase, du chapitre intitulé « remarques générales. » Aussi demandent-ils des officiers et de la troupe des qualités peu communes. Voyons ce qui en est en réalité : L'extrait que nous avons cité du chapitre sur la brigade donne un aperçu du rôle que jouent les officiers supérieurs dans le combat ; nous nous bornerons à remarquer que, suivant les instructions du

(¹) A l'attaque de St-Privat, le 18 août, par la garde prussienne, deux brigades se portèrent par un mouvement excentrique sur le village et offrirent à l'ennemi un front d'environ 1500 mètres. Les soldats se trouvaient sur 10 de profondeur sous le feu des lignes françaises, et, en 10 minutes, plusieurs mille hommes furent mis hors de combat.

L'attaque fut suspendue et ne put être reprise qu'au moment où le corps saxon, ayant achevé son mouvement tournant, attaqua la droite de l'armée française.

(*Trad.*)

règlement, leur sphère d'activité est limitée à la direction générale de l'action.

Ils n'ont pas à se préoccuper des détails d'un engagement et ils se tiennent à distance de la confusion qui en est la conséquence pour juger plus justement de l'ensemble.

Le détail des manœuvres est laissé aux officiers subalternes, à partir des capitaines de compagnie. C'est à eux qu'incombe la tâche de développer l'action et d'en amener le dénouement; qu'ils soient à leur poste avec les tirailleurs, les avant-postes, les soutiens ou le gros des troupes. Quant à leurs devoirs immédiats, nous lisons ce qui suit Part. IV, chap. 17, sect. 108 :

« Les officiers et sous-officiers détachés en tirailleurs doivent tenir leurs hommes constamment en main et veiller particulièrement à l'emploi intelligent des munitions. C'est à eux de fixer le but, la distance, la vitesse des feux. Ils apprécient les cas où l'économie de munition est de rigueur et ceux où le terrain doit être battu à outrance. Ils suivent d'un œil attentif les mouvements de l'ennemi; étudient la valeur militaire du terrain et la façon dont la ligne, ou une partie de la ligne, peut être poussée en avant; profitent d'un moment propice pour forcer le flanc de l'ennemi, pour le prendre en écharpe, etc. Ils sauront profiter d'un point faible et juger l'opportunité plus ou moins grande d'accentuer l'offensive sur un point spécial, et, cas échéant, d'y concentrer les feux, puis de s'y jeter brusquement et de brusquer le dénouement par une charge énergique.

» Les officiers de la 2^e ligne tiennent les soutiens et le gros des compagnies hors de portée du feu, mais à portée des tirailleurs; ils renforcent à propos et aux endroits voulus la ligne des tirailleurs.

» Les officiers des divers grades s'appliquent à maintenir la cohésion des divers éléments de la ligne les uns avec les autres, ainsi qu'avec les soutiens et la réserve. Bref, ils agissent dans l'esprit des instructions générales de leur chef et veillent à conserver un mode d'action unique pour l'ensemble de leur unité tactique. A cet effet, ils évitent l'immixtion des corps les uns dans les autres et appuient une attaque directe par une attaque d'aile, plutôt qu'ils ne renforcent le centre de la 1^{re} ligne; le cas de force majeure étant réservé. »

Voilà pour les officiers; quant à la troupe, nous extrayons du chapitre IX, sect. 43, quelques instructions qui la concernent spécialement: « La compagnie doit être à même de se former dans les divers ordres voulus, quelles que soient les circonstances du moment; de jour ou de nuit, avec ou sans inversion. Elle doit être rompue à se retrouver en ordre dans n'importe quelle direction; à droite, à gauche, à droite et à gauche, quel que soit le front, en ordre serré ou étendu; le tout avec précision et rapidité. Enfin, les changements de formation, nécessités par les phases de l'action, doivent s'accomplir correctement.

» Cette exactitude ne peut pas s'obtenir en surchargeant la mémoire du soldat de règles qui prévoient toutes les alternatives :

» *Au contraire, la compagnie sera exercée à être entièrement dans la main de son chef, les hommes devront avoir leur attention concentrée sur lui jusqu'à pouvoir, à force de pratique, exécuter d'emblée ses instructions, quelles qu'elles soient, et sans avertissement préalable. »*

Il semble excessif, au premier abord, de réclamer des officiers et de la troupe un tel degré de perfection. Cette prétention veut, chez le soldat, un degré d'intelligence et de culture intellectuelle rare jusqu'à ce jour et qu'on lui souhaitait à peine autrefois. Quant aux officiers de divers grades, le règlement leur suppose, outre une connaissance exacte de leurs devoirs, un jugement, un sang-froid, une énergie et une vigilance infatigables, une grande promptitude d'esprit, et, qui plus est, la faculté de savoir tour à tour assumer une responsabilité et l'abdiquer.

Si les Prussiens sont dans le vrai en prétendant que le mode de combat, préférable pour une armée, est l'ordre dispersé ; si, de plus, les chances de la victoire dépendent essentiellement de l'empire plus ou moins grand que les officiers de la 1^{re} et 2^e ligne savent conserver sur leurs hommes afin de profiter de l'instant fatal pour déloger l'ennemi ; nous sommes forcés d'admettre que leurs prétentions ne sont pas exagérées, et qu'il serait imprudent de se contenter à moins.

Nous ne rechecherons pas, pour le moment, ce que d'autres nations ont à faire pour mettre leur armée au niveau de l'armée prussienne ; cette question est d'une grande actualité et doit être sérieusement étudiée, mais elle nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à remarquer qu'en Prusse bien des choses concourent à faciliter l'état de choses actuel, et que l'armée bénéficie d'un état social et d'un ensemble d'institutions éminemment propres à développer les aptitudes du futur soldat, ainsi qu'à satisfaire aux exigences que nous venons de signaler.

Citons en première ligne la forte moyenne d'instruction du simple soldat et les habitudes de discipline puisées dans la famille et à l'école :

« Pourquoi, » remarque le colonel Stoffel, « pourquoi la discipline est-elle si forte et si sûre dans l'armée prussienne ? Par la simple raison que les jeunes gens entrent au service tout disciplinés, c'est-à-dire façonnés dès leur enfance à l'obéissance en général, au respect de l'autorité et à la fidélité au devoir. Il en résulte que les officiers ou les chefs n'ont presque rien à faire pour maintenir la discipline ; ainsi s'explique la raison pour laquelle on ne compte qu'un très petit nombre de punitions dans l'armée prussienne. » Le soldat nouvellement recruté arrive au régiment avec le désir de s'instruire ; à son arrivée, il est remis aux mains des officiers de sa propre compagnie. Nous disons : des officiers, parce que l'instruction préliminaire, tout en étant donnée par les sous-officiers, est surveillée de près par les officiers de compagnie, puis complétée par eux seuls.

Le jeune recrue se trouve rapidement englobé dans cette puissante organisation qui fait de l'armée un tout si compacte. Il est déjà persuadé à son arrivée de la supériorité intellectuelle, des connaissances générales, du sentiment du devoir, qui sont l'apanage de ses chefs,

et sa confiance en eux redouble dès qu'il se rend compte de son futur rôle comme unité constituante de ce vaste tout.

Disons aussi que l'instruction professionnelle donnée aux officiers est à la hauteur de ce qu'on attend d'eux : Elle développe au plus haut degré leur initiative individuelle et réussit à concilier chez eux deux qualités contradictoires : l'abnégation de leur volonté propre par la soumission respectueuse à l'autorité, d'une part, et, de l'autre, le vif désir de donner essor à leur émulation en encourant une responsabilité.

Remarquons, en terminant, que la tactique prussienne est la résultante d'une organisation militaire très complète, prenant sa source dans ce qui fait l'essence même de la personnalité prussienne. Il n'est point facile à une armée étrangère de s'assimiler les éléments constitutifs de cette organisation, et il faut se prémunir contre l'esprit d'engouement qui fait désirer à quelques-uns une organisation à la prussienne. En modifiant prématûrément l'organisation et la tactique d'une armée, sans tenir assez compte que l'une et l'autre sont, en une certaine mesure, le résultat des institutions politiques du pays, on aboutit trop souvent à un piteux replâtrage.

(Traduit du *Journal of the Royal United service institution*,
par A. van Muyden, lieutenant d'état-major.)

PROJET D'ORGANISATION ET DE MOBILISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

A propos d'un récent article nous disions que partout en Europe on s'occupait d'introduire des modifications dans les organisations militaires existantes ; pour se convaincre de la vérité de cette assertion il n'y a qu'à jeter un coup d'œil autour de soi : en France le service obligatoire et le volontariat d'un an entrent en vigueur ; la Russie apporte des changements analogues à la composition de son armée, l'Italie marchant sur les traces de l'Allemagne cherche à adopter le système prussien en tenant compte des modifications imposées par les mœurs et le tempérament de ses troupes ; l'Espagne malgré les orages politiques qui fondent sur elle ne veut pas rester en arrière et les Cortès sont nantis d'un projet qui a pour but de développer de plus en plus l'instruction de l'armée active composée d'engagés volontaires et de la renforcer en y adjoignant une réserve imposante composée de trois classes différentes⁽¹⁾ ; la Belgique est en pleine crise, les partis s'y livrent un combat acharné, les clériaux ne veulent à aucun prix du service obligatoire que leurs adversaires, les libéraux, défendent avec énergie ; enfin l'Allemagne elle-même, que ses succès ne paraissent pas avoir éblouie, songe à profiter des expériences acquises pour introduire dans le système qui la régit de nouveaux perfectionnements.

Ainsi qu'on l'a dit et répété bien souvent depuis 1870, la dernière guerre a eu pour résultat de bouleverser un peu partout les idées les mieux arrêtées ; les nations se sont dit : « pour qu'un peuple remporte

(1) Dès lors, grâce à la rapidité avec laquelle marchent les événements, la conscription a été abolie et le service obligatoire pour tous a été décreté par le nouveau gouvernement.